

Commune d'ÉMAGNY

**ARRÊTÉ DE POLICE TEMPORAIRE PORTANT
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT ROUTE DEPARTEMENTALE 8
ET GRANDE RUE**

Le maire de la commune d'ÉMAGNY,

- Vu** le code de la route,
- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** le code de la voirie routière,
- Vu** la loi n°82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par les arrêtés interministériels des 05 et 06 novembre 1992,
- Vu** la demande formulée par ENEDIS,

CONSIDERANT qu'en raison des travaux de raccordement aux réseaux publics d'équipements et pour assurer la sécurité des usagers de la voie il est nécessaire d'installer un alternat sur la RD8 et la fermeture d'une partie de la chaussée située Grande Rue ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : A compter du 22 juillet 2020 et pour une durée d'une journée, la circulation sera réduite à une seule voie et régulée avec un alternat sur la RD 8 à l'entrée d'Emagny coté Chauconne jusqu'au croisement avec la rue du Château d'eau, et également Grande rue à hauteur de l'accès au secteur de la maison médicale.

ARTICLE 2 : Pendant toute la durée des travaux, les dépassements sur l'emprise du chantier sont interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation.

ARTICLE 3 : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 20 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

ARTICLE 4 : L'entreprise réalisant les travaux est chargée de réaliser la signalisation adéquate.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie d'ÉMAGNY.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours- Hôtel du Département du Doubs,
Madame la Présidente du Conseil Départemental – service du STA de Besançon,
Madame la Présidente du Conseil Régional - service des Transports
Monsieur le Lieutenant, Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ECOLE-VALENTIN.

À EMAGNY, le 17 juillet 2020

Martial DARDELIN

Maire d'Emagny

